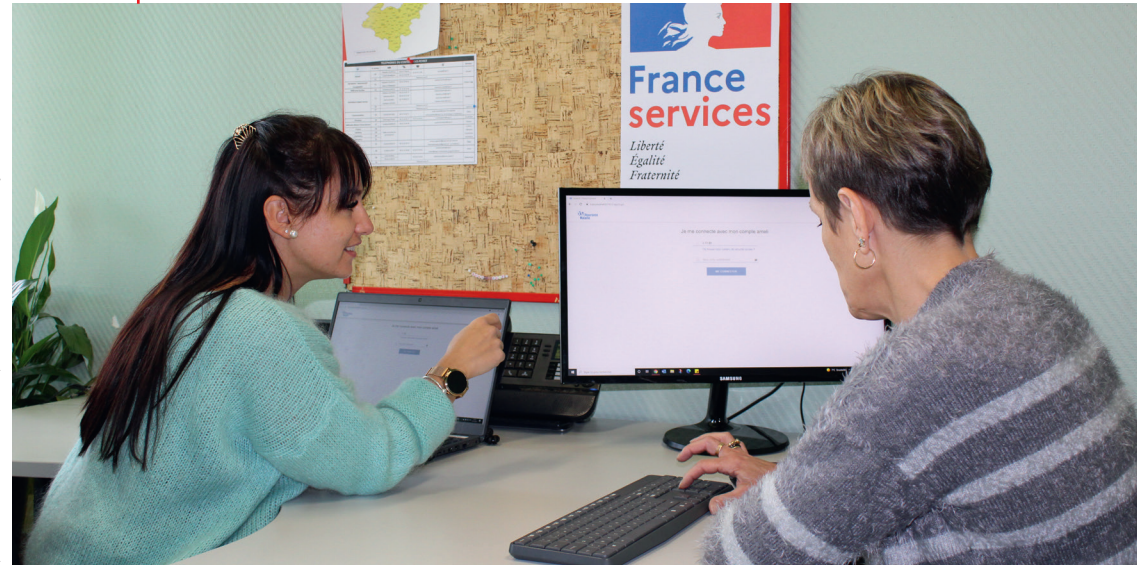


**Informations pratiques auprès de votre mairie
et des espaces France Services :**

-  **Arzacq-Arraziguet :**
Maison de la Formation
 2 rue Robert Larrieu 64410 Arzacq-Arraziguet
 T : 05 59 60 80 51 / 06 02 07 84 08 · M : csap@france-services.gouv.fr
Mardi et vendredi : 9h00-12h00
-  **Garlin :**
Mairie
 3 place de la Résistance 64330 Garlin
 T : 06 02 07 84 08 · M : csap@france-services.gouv.fr
Mardi et jeudi : 14h00-17h00
-  **Serres-Castet :**
Centre Alexis Peyret
 2 rue Aristide Finco 64230 Serres-Castet
 T : 05 59 33 11 66 / 06 02 07 84 08 · M : csap@france-services.gouv.fr
Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00
Jeudi : 14h00-18h00
-  **Thèze :**
La Poste
 5 place Albert Lacoste 64450 Thèze
 T : 05 59 90 71 66 · M : theze@france-services.gouv.fr
Mardi, jeudi et vendredi : 9h00-12h00 / 13h30-16h30
Mercredi et samedi : 9h00-12h00

**Les services publics près de chez vous
dans votre mairie
et dans les espaces France services
à Arzacq-Arraziguet, Garlin,
Serres-Castet et Thèze**



Date de création : 2021 / Conception : lesdeux1d.com / Crédits photos : Centre Social Alexis Peyret, La Poste, Shutterstock.



Famille :

déclaration trimestrielle, changement de situation, etc.



Impôts :

déclaration de revenus, paiement des impôts, etc.



Véhicule :

demande de carte grise et permis de conduire, etc.



Social :

RSA, prime d'activité.

Les conseillères France services

vous informent et vous guident dans les domaines du quotidien et les démarches en ligne



ESPACE NUMÉRIQUE

Un animateur vous accompagne individuellement dans l'utilisation du numérique à travers un soutien individuel. Vous pouvez également accéder librement aux outils numériques.



Logement :

demande d'une allocation logement, demande de logement social, etc.



Retraite :

dépôt de dossier de retraite, suivi des paiements, demande de pension de reversion, etc.



Emploi :

inscription sur pole-emploi.fr, rédaction de CV, actualisation de situation, etc.



Justice :

accès à des services d'information juridique, simulation d'aide juridictionnelle ou de pensions alimentaires, etc.



Santé :

demande de carte vitale, attestation de droit, carte européenne, remboursements, demandes de complémentaires, etc.



Pour chacune de vos démarches, **apportez votre justificatif d'identité à jour.**

Pour les démarches en ligne, **munissez-vous de vos identifiants FranceConnect.** Si vous n'en avez pas, nous les créerons avec vous.

Les documents indispensables que je dois apporter si mes démarches concernent :

► L'ASSURANCE MALADIE (CPAM - AMELI.FR)

- Mon n° de sécurité sociale (carte Vitale),
- Mon code confidentiel (compte AMELI).

► LA DÉFENSE DES DROITS (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

- Mon titre d'identité valide.

► PÔLE EMPLOI

- Mon n° d'identifiant Pôle Emploi,
- Mon mot de passe confidentiel,
- Mon CV imprimé ou sur clé USB (si nécessaire).

► LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

- Particulier ou exploitant : n° de sécurité sociale (carte Vitale),
- Entreprise : n° de SIRET (14 chiffres),
- Une adresse email valide ou un n° de téléphone portable afin de recevoir le mot de passe provisoire lors de la création de l'espace,
- Mot de passe confidentiel (à personnaliser lors de la 1^{re} connexion).

► LES FINANCES PUBLIQUES /IMPÔTS (DGFIP)

- Mon n° fiscal,
- Mon mot de passe confidentiel,
- Mon n° d'accès en ligne (pour création de compte),
- Mon revenu fiscal de référence (pour création de compte),
- Mon RIB,
- Mon dernier avis d'imposition.

► TITRES SÉCURISÉS DE L'ÉTAT (ANTS)

- Mon identifiant ANTS,
- Mon mot de passe confidentiel,
- Mon identifiant FranceConnect,
- Mon justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture de fournisseurs d'énergies).

► L'ASSURANCE RETRAITE (CARSAT)

- Mon n° de sécurité sociale (carte Vitale),
- Mon mot de passe confidentiel.

► LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

- Mon n° de sécurité sociale,
- Mon mot de passe confidentiel,
- Mon n° d'allocataire (sur courrier CAF),
- Mes 3 derniers justificatifs de ressources.

► LA POSTE

- Mon titre d'identité valide.

Ne pas hésiter à se renseigner auprès de vos mairies ou d'un espace France services